

**NOTICE POUR REMPLIR LE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION  
SUR DÉMARCHES SIMPLIFIÉES**

Cliquer sur « commencer la démarche »

**SE CONNECTER**

Entrer sur le site Démarches simplifiées à l'aide du lien fourni par votre administration :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mildeca2021-var>

Si vous vous connectez pour la première fois, vous devez créer un compte.  
Une fois votre compte créé, il vous faudra vous déconnecter (en haut à droite de la page), puis cliquer à nouveau sur le lien pour accéder au formulaire en ligne.

**REEMPLIR LE FORMULAIRE**

L'identification se fait à l'aide de votre numéro SIRET.

Les champs marqués d'un astérisque (\*) sont obligatoires.

Vous remplirez le formulaire en ligne de la même façon que vous auriez renseigné le CERFA habituel, les champs sont similaires.

Contacts : il ne s'agit pas ici nécessairement du responsable de la structure, mais de la personne qui sera en contact avec nos services pour gérer le dossier de subvention.

Projet : la méthode d'évaluation doit être chiffrée, précise et qualitative, accompagnée d'indicateurs de résultats permettant aux services de l'État de vérifier l'efficacité de l'action et sa rationalité financière. Des contrôles sur pièces et sur place pourront être mis en œuvre par les services de la préfecture a posteriori.

**Dépôt des dossiers jusqu'au vendredi 2 avril 2021, délai de rigueur**